

REPUBLIQUE FRANCAISE

METROPOLE DU GRAND PARIS

**SEANCE DU CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS
DU MERCREDI 7 AVRIL 2021**

CM2021/04/07/05 : COMPTE DE GESTION 2020 DU BUDGET PRINCIPAL

DATE DE LA CONVOCATION : 1^{er} avril 2021
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 208
PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER
SECRETAIRE DE SEANCE : Geoffroy BOULARD

LE CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5219-1 et L.5217-10-10,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59,

Vu l'article 6 de l'ordonnance du 1er avril 2020 réactivé par la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire,

Vu le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux métropoles,

Vu le compte de gestion 2020 du budget principal établi par le Directeur régional des finances publiques,

Vu le compte administratif 2020 du budget principal établi par le Président de la Métropole,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Statuant sur la gestion du Directeur régional des finances publiques du 1^{er} au 31 décembre 2020, sauf règlement et apurement par la Chambre régionale des comptes,

La Commission finances consultée,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARRETE les résultats d'exécution suivants :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses de l'exercice	3 431 534 705,88	80 131 685,87	3 511 666 391,75
Recettes de l'exercice	3 516 214 928,75	94 944 980,98	3 611 159 909,73
Résultat de l'exercice 2020	84 680 222,87	14 813 295,11	99 493 517,98
Résultat 2019 reporté	67 191 339,59	6 388 213,72	73 579 553,31
Résultat de clôture	151 871 562,46	21 201 508,83	173 073 071,29

Soit un excédent pour la section de fonctionnement de 151 871 562,46 €, soit un excédent pour la section d'investissement de 21 201 508,83 €.

APPROUVE le compte de gestion 2020 établi par le Directeur régional des finances publiques dont les écritures sont conformes au compte administratif établi par le Président de la Métropole.

A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Le Président de la métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.